

COMPTE RENDU
De l'Assemblée Générale Annuelle
du 28 février 2020
salle M. Pagnol à Magnac-sur-Touvre

Année 2019

CR n°3

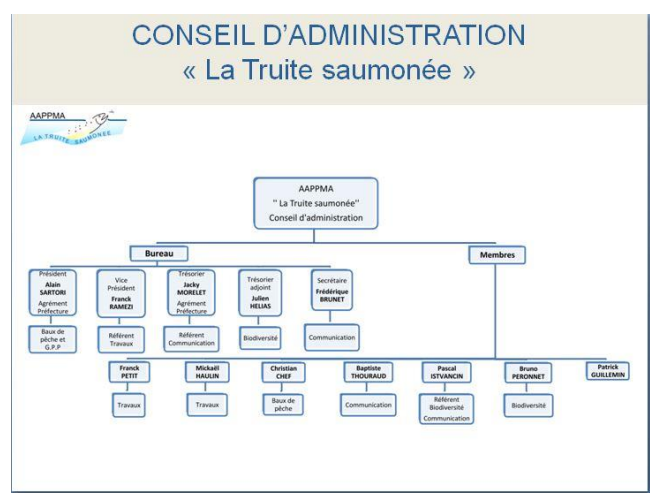
Ordre du jour

- I. Mot d'accueil du président et bilan moral**
- II. Bilan financier**
- III. Bilan des commissions + projets 2020**
- IV. Projet de l'AAPPMA**
- V. Vote par procuration**
- VI. Divers**

- *Accueil des participants : contrôle des cartes de pêche 2019/2020, remise aux adhérents de bulletin pour les votes.*
- **39 membres actifs ont participé à l'assemblée générale du 28/02/2020.**

Ouverture de la séance : 20h45

- I. Mot d'accueil du président et bilan moral**
 - Élections complémentaires de décembre 2019
 - Organigramme de l'AAPPMA



- Rappel de la réglementation
- Garderie

Garderie 2019



Nombre de sorties	Nombre de contrôles	Nombre d'infractions	P.V. dressés	P.V. réglés
232	1 247	36	9	5
Pêche en marchant dans l'eau			3	
Pêche par mode prohibé			6	

- Lutte contre les nuisibles : **Il a été prélevé 12 cormorans sur la Touvre au 25 février. 11Km de rivière**
- Lâchers de truites arc-en-ciel en 2019

Lâchers de truites arc-en-ciel en 2019

- 1. 25/02/2019 : 500 KG**
- 2. 16/03/2019 : 300 KG**
- 3. 09/04/2019 : 200 KG**

- Parcours surdensitaire aux Anglades saison 2020

Les accès publics sur la Touvre version 2020

AAPPMA

LA TRUISE SAUVONNÉE

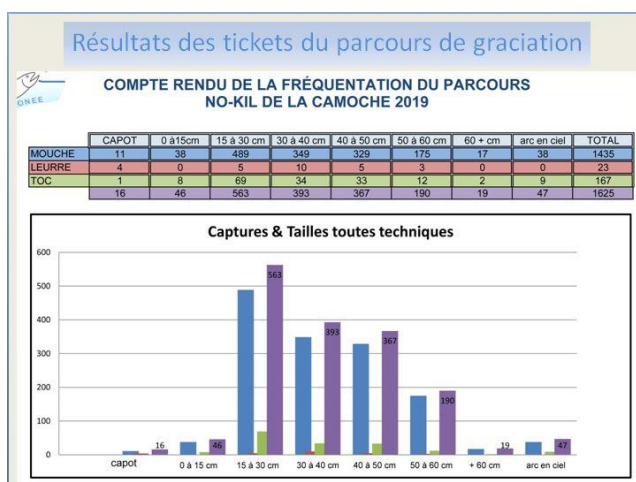
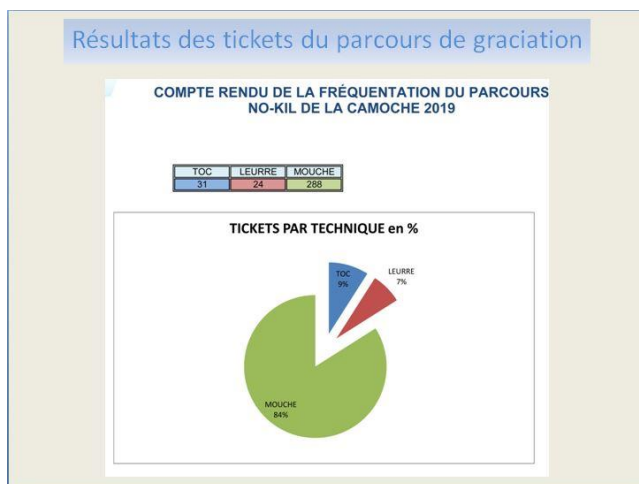
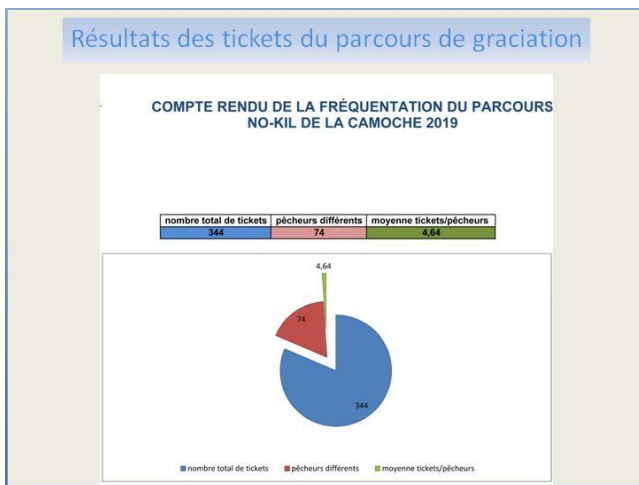
Accès au parcours

Zone 1: Parcours sur-densitaire

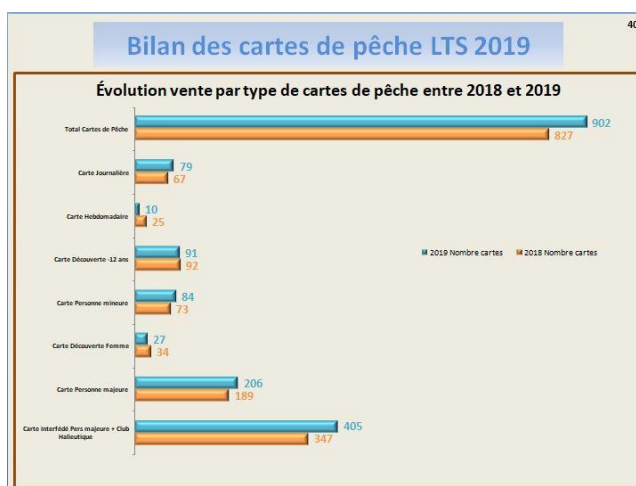
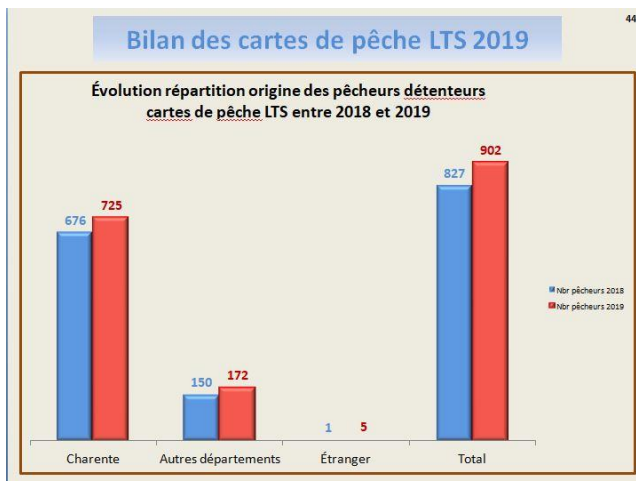
Les digues forment les limites du parcours.



- SaproLégniose : Lecture de la réponse de la DDCSPP à notre courrier
- Bilan parcours no-kill de la Camoche



II. Bilan financier présenté par le trésorier



En 2019, l'AAPPMA comptait 723 membres actifs, c'est à dire adhérents titulaires d'une carte de pêche annuelle de "La Truite saumonée".

Dépenses AAPPMA 2019

• AMÉNAGEMENT DU MILIEU AQUATIQUE/PANNEAUTAGE	1 972,60 €
• INDEMNITÉS GARDES PÊCHE PARTICULIERS	522,00 €
• EMPOISSONNEMENT TRUITES AEC (3 BASSINAGES)	5 011,26 €
• SITE INTERNET AAPPMA	572,00 €
• FRAIS DE FONCTIONNEMENT	657,55 €
• CHÈQUE IMPAYÉ	74,00 €
TOTAL DÉPENSES 2019	8 809,41 €

48

Recettes AAPPMA 2019

• VIREMENT FNPF CARTES VALIDÉES	7 579,44 €
• FÉDÉ 16 SUBVENTION GESTION PISCICOLE	2 636,00 €
• FÉDÉ 16 SUBVENTION VIGNETTE HALIEUTIQUE	402,70 €
• SUBVENTION INTERNET	300,00 €
• PROCÈS VERBAUX 2017	140,00 €
• INTÉRÊTS LIVRET AAPPMA	140,17 €
TOTAL RECETTES 2019	11 198,31 €

50

Solde de tout compte 2019

COMPTE DE CHÈQUES	
• Solde 2018	13 045,51 €
• Solde recettes/dépenses 2019	2 404,73 €
• Solde au 31/12/2019	15 450,24 €
LIVRET	
• Solde 2018	18 689,47 €
• Intérêts 2019	140,17 €
• Solde au 31/12/2018	18 829,64 €
SOLDE DE TOUT COMPTE AU 31/12/2019	34 279,88 €

51

Prévisions Financières 2020

• PANNEAUTAGE/INFORMATION	1 000,00 €
• COMMISSION COMMUNICATION	722,00 €
• COMMISSION TRAVAUX	300,00 €
• COMMISSION BIODIVERSITÉ	100,00 €
• COMMISSION BAUX DE PÊCHE	200,00 €
• COMMISSION GARDERIE	1 994,00 €
• BASSINAGE	6 500,00 €
• FRAIS DE FONCTIONNEMENT	600,00 €
TOTAL PRÉVISION DÉPENSES 2020	11 346,00 €

Le budget 2019 de l'AAPPMA est soumis au vote de l'assemblée à main levée :

Budget 2019	CONTRE	ABSTENTION
	0	0

Le budget 2019 est adopté à l'unanimité.

III. Bilan des commissions + projet 2020 présenté par chaque référent.

IV. Projets de l'AAPPMA exposés par le président

PROJETS 2020

- Taille de capture à 0.40 m
- Saprologniose
- Vote par procuration soumis au vote de l'A.G.

Taille légale de capture à 40

Nous avons reçu l'arrêté réglementaire permanent le 9 janvier 2020, alors qu'il est sorti le 17 décembre 2019, donc trop tard (forclos- plus de 15 jrs) pour faire un recours gracieux à la Préfète. De ce fait nous avons décidé de faire un recours contentieux et un recours suspensif envoyé au tribunal administratif de Poitiers. (Délais 2 mois donc avant le 17 février) en s'appuyant sur l'article L 436-5-2 et le rapport de l'INRA qui démontre que les Truites sur la Touvre se reproduisent à une taille de 40 cm en moyenne, mais également avec l'arrêté réglementaire permanent du Haut Rhin où la taille légale de capture est de 40 cm sur le Rhin et le grand canal d'Alsace prouvant qu'il est possible d'avoir une taille à 40 sur la Touvre.

Entre temps, j'ai rencontré le Député, Mr Jérôme LAMBERT qui fait parti de la commission pêche de loisir. Après plusieurs échanges, il a envoyé un courrier à Mme la ministre de l'environnement pour que le sujet soit débattu au niveau de l'Assemblée Nationale.

Le recours contentieux a été enregistré le 12 février donc dans les clous. L'affaire suit donc son cours.

Le recours suspensif a été rejeté. Le caractère d'urgence n'a pas été reconnu.

Saprologniose :

Comme, je vous l'ai dit au début, la DDCSPP ne s'intéresse pas à la maladie des poissons sauvages, ou ne veut pas s'y intéresser. Il faut donc aller voir ailleurs.

J'ai donc contacté un vétérinaire spécialisé dans les poissons. (Itchiologue), Mr Patrick Girard que j'ai connu il y a maintenant pas mal d'années.

- 1^{er} il m'a confirmé que les 2 photos de truites étaient bien atteintes de saprologniose **sans aucun doute. Que c'est une mycose très rependue sur la planète.** et donne l'exemple des saumons du pacifique qui meurent après la reproduction et que l'on voit sur de nombreuses vidéos. Donc rien de bien anormal concernant le cas que je lui ai soumis.
- **Il n'y a aucun moyen d'éradication** – ou simplement de limitation de cette pathologie en milieu naturel à moins de pouvoir intervenir sur la qualité de l'eau.
 - **Température stable**
 - **Et peu voir très peu de matières organiques dans le milieu.**

Le grattage des frayères en octobre peut aider les truites à moins s'abimer le mucus lors de la fraie.

L'analyse de la qualité de la rivière. Fond et eau ou en est-on ? Voir Mathieu Labrousse
Analyses MO et DBO5

V. Vote par procuration

Proposition de modification du règlement intérieur pour permettre aux membres actifs qui ne peuvent pas se déplacer lors des assemblées générales de participer aux votes par procuration.

Vote par procuration	POUR	CONTRE	BLANC
(2 membres actifs volontaires de l'assemblée participent au dépouillement)	26	7	2

35 Votes sont exprimés.

Le vote par procuration est adopté.

Un article sera ajouté au règlement intérieur en précisant toutes les modalités de cette nouvelle possibilité.

VI. Divers

Plusieurs débats s'ouvrent autour de sujets variés tels que la maladie des truites « fario », les envasements, les niveaux d'eau,

Les échanges bien que riches et passionnés sont courtois et permettent à tous de s'exprimer.

Fin de la séance : 22h45

Les bénévoles de l'AAPPMA ont consacré 1 016 heures de leur temps en 2019 à "La Truite saumonée"

Clôture de l'assemblée par un pot de l'amitié

Le secrétaire
Frédéric BRUNET

Le président
Alain Sartori

